

Chronique de documentation

J. H. and M. D.

Volume 47, Number 4, 1980

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1104059ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1104059ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (print)

2817-3465 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

H., J. & D., M. (1980). Review of [Chronique de documentation]. *Assurances*, 47(4), 378–391. <https://doi.org/10.7202/1104059ar>

Chronique de documentation

par

J. H. et M. D.

Grammaire française fondamentale, par Jean-Marie Laurence.
Chez Guérin, à Montréal.

378 En attendant le médecin, je parcours la *Grammaire française fondamentale* de notre ami et collaborateur irrégulier, mais très apprécié, de la revue *Assurances*. J'y retrouve ces règles que, tout jeunes, nos maîtres ont cherché à nous inculquer. Je les ai apprises et retenues pour la plupart. D'un autre côté, j'en retrouve d'autres que j'avais sinon oubliées, du moins laissées dans une brume peu propice à l'exactitude de la langue.

Avec Jean-Marie Laurence, tout redevient clair, ordonné, méthodique car il a un cerveau qui ne l'est pas moins. Après tant d'années, bien des notions se sont brouillées dans mon esprit. Si l'instinct, la mémoire, la fréquentation des maîtres m'ont été utiles jusqu'ici, j'aime que Laurence me rappelle en les analysant, en les justifiant ou en les atténuant ces règles qui doivent être appliquées si l'on veut écrire convenablement. Chacun a son style, mais, pour lui donner sa qualité et sa valeur, il faut s'incliner, sinon devant toutes les exigences de la langue écrite, du moins devant les principales. Lecteurs qui me lisez, permettez-moi un conseil: revenez aux sources. Jean-Marie Laurence vous y mènera à travers labyrinthes, méandres et sentiers touffus ou bien ratissés.

Business Insurance. Week of August 7, 1978. Chicago. Abonnement: \$15 par an.

Business Insurance est un journal consacré aux assurances. Très vivant, rempli de détails de toute espèce, il apporte sur le marché des assurances aux États-Unis, en particulier, des renseignements précis et intéressants. C'est ainsi que ce numéro du 7 août est consacré aux courtiers d'assurances. On y trouve d'abord des renseignements relatifs aux plus importants cabinets de courtage de Marsh & McLennan à Roy Ryan Agency Group et à Financial Guardian, dont le personnel va de 43,415 employés à 36,790. Une rubrique ajoute des précisions dans le

cas des cabinets de courtage les plus importants aux États-Unis sous le titre « Profiles of the 20 largest American firms ». D'autres renseignements ont trait à 368 autres courtiers d'assurances américains.

Parmi les courtiers les plus importants, on trouve trois maisons canadiennes: Reed Shaw Stenhouse, Tomenson Saunders & Whitehead, et Dale & Company qui, dans le tableau indiqué précédemment, arrivent, tout au moins pour les sociétés canadiennes, en première, deuxième et troisième places.

Pour l'information du lecteur, nous signalons que Gérard Parizeau, Ltée, s'il était mentionné dans le tableau, arriverait, parmi les sociétés canadiennes, en deuxième place, immédiatement après Reed Shaw Stenhouse, même si, entre les deux, la différence de revenu serait substantielle.

379

Le numéro contient également une étude des relations qui existent entre courtiers d'assurances et gérants des services d'assurances que l'on trouve dans les grandes entreprises. Sous le titre de « Special Reports », on trouve la question suivante: « What annoys risks managers the most about their brokers ? » À lire.

L'Action Nationale. Montréal. Numéro de janvier 1978, numéro 5.

Dans ce numéro de l'*Action Nationale*, on trouve le discours prononcé par M. Edgar Faure à la réception faite à M. René Lévesque, le 2 novembre 1977 à Paris, ainsi que celui de M. René Lévesque. Il est intéressant de relire ces textes, lorsque l'on a vu les auteurs à la télévision au moment où ils ont été donnés. M. Lévesque, en particulier, a été très précis. Il a indiqué dans quel sens la province de Québec, sous son administration, s'orientait. Qu'on y soit favorable ou non, on ne peut que relire avec intérêt un document fort bien fait et qui résume les vues du parti au pouvoir.

À signaler, dans le même numéro, un article de M. François-Albert Angers sur le secteur coopératif et son impact. De plus en plus, le mouvement coopératif remplit dans la province de Québec un rôle important. Il est intéressant que M. Angers nous l'indique dans un exposé montrant les ramifications du mouvement dans l'économie de la province de Québec et son essor. Il le fait avec la clarté et la précision de pensée qui lui sont ordinaires.

Une Affaire de Vie: un guide concis et complet sur l'assurance-vie à l'usage des consommateurs canadiens. Publication de l'Association Canadienne des Compagnies d'Assurance-Vie, 666 ouest, rue Sherbrooke, Montréal.

380

Une Affaire de Vie est une introduction à l'assurance sur la vie à l'usage des consommateurs canadiens. Brochure sans prétention, mais intéressante, bien présentée typographiquement. Elle a pour objet d'expliquer en termes simples le fonctionnement de l'assurance sur la vie au Canada. Il faut féliciter l'Association de cette initiative destinée à faire comprendre à l'assuré ce qu'est l'opération dans laquelle il met sa confiance et l'orientation qu'il donne à ses économies dès le moment où il souscrit une police d'assurance sur la vie.

On ne saurait trop expliquer ce qu'est l'assurance sur la vie à des gens qui en font usage, mais qui, la plupart du temps, n'en comprennent pas le fonctionnement. Ils se contentent de savoir qu'à leur mort, ou encore qu'après un certain nombre d'années, une somme sera versée. Comment est-elle calculée, comment les fonds sont-ils accumulés, quels engagements prend l'assureur et enfin quelle est la forme de contrôle qu'on exerce sur ces opérations, tout cela reste dans le vague. En présentant un texte comme celui dont il est question précédemment, l'Association rend service.

Rapports Annuels des Institutions du mouvement des Caisses populaires Desjardins, pour 1977.

L'essor des Caisses populaires Desjardins continue. On en trouve la confirmation dans ces rapports que, chaque année, le mouvement présente à ses membres. Il y a pour 1977 celui de la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins et celui de la Société d'Assurance des Caisses populaires. À cela s'ajoutent ceux de l'Assurance-Vie Desjardins, de la Sauvegarde, de la Sécurité, de la Fiducie du Québec, de la Société d'Investissement Desjardins, du Crédit Industriel Desjardins Inc. et de la Fondation Girardin-Vaillancourt.

Il y a là une série d'initiatives impressionnantes et dont l'essor se poursuit rapidement. Ainsi la Fédération, au 31 décembre 1977, avait un actif consolidé de \$7,5 milliards, \$122 millions sous le secteur de l'assurance générale, \$452 millions sous celui de l'assurance-vie et \$355

millions pour les affaires de fiducie. Pour le dernier, relatif aux investissements et aux prêts industriels et commerciaux, l'avoir était de \$70 millions dans le cas de Société d'Investissement Desjardins et de \$44 millions pour le Crédit Industriel.

Notons que, depuis, les progrès ont été constants.

Il y a lieu de s'en réjouir; on se trouve devant un mouvement puissant, plein d'initiatives et dont les résultats sont intéressants à suivre d'année en année. Nous nous excusons de le signaler à nos lecteurs avec un peu de retard. Depuis, les résultats de 1978 sont venus confirmer l'extraordinaire vitalité du groupe.

381

Minutes or proceedings of the 60th annual conference of Superintendents of Insurance. September 19 to 23, 1977. Charlottetown, Prince Edward Island.

Chaque année, les surintendants d'assurances chargés du contrôle dans les diverses provinces du Canada se réunissent en un lieu donné. Cette fois, ils ont tenu leurs assises à Charlottetown, où les premiers pourparlers en vue du régime confédératif ont eu lieu en 1864.

Le rapport résume les discussions qui, en 1977, ont porté sur les normes financières des assureurs traitant dans les diverses provinces, le contrôle provincial, la législation relative aux assurances, les formules employées pour l'assurance automobile, les règles relatives aux agents, courtiers et experts. À cela s'ajoutent les délibérations du comité relatif aux assurances accidents et maladie et, pour terminer, les directives qui régissent l'assurance-vie.

Comme chaque année, il y a là une revue de la situation et des projets formulés par l'Association. L'évolution est lente. À tel point que, d'année en année, les mêmes questions sont très souvent soulevées et laissées irrésolues. Par ailleurs, la réunion est intéressante pour ceux qui veulent suivre la marche du contrôle, ses problèmes, ses tractations et ses réalisations, face au contrôle fédéral.

**Nouvelles tendances dans l'assurance automobile en Europe /
New trends in Automobile Insurance in Europe. Actes du
Congrès de l'AIDA (Association internationale du droit de
l'assurance), Gand, 26-31 juillet 1976. Anvers: Kluwer,
1979. 275 p.**

382

Ce colloque de 1976, organisé par l'AIDA (Association internationale du droit de l'assurance), a étudié certains aspects des lacunes du système légal d'indemnisation basée sur la faute, en Europe. Deux thèmes ont été traités; le premier veut montrer comment certaines victimes de lésions corporelles graves ne touchent d'indemnité d'aucun assureur de responsabilité civile. Des rapporteurs de divers pays européens, ont fait le point et rapporté les mécanismes en vigueur chez eux ainsi que les problèmes qui se posent. Les individus en cause sont notamment le chauffeur en faute et les membres de sa famille, ainsi que les piétons ou les cyclistes qui sont eux-mêmes responsables de l'accident. Un deuxième thème s'attache à décrire les mécanismes d'indexation des rentes en faveur des victimes d'accidents. L'octroi d'une rente semble préférable à celui d'un capital mais comme les victimes souffrant de lésions importantes doivent être entretenues pendant de longues années, généralement jusqu'à la fin de leur vie, elles supportent elles-mêmes les conséquences de l'inflation.

Selon les mêmes procédés que précédemment les intervenants ont étudié leur expérience dans ce domaine qui a fait l'objet de mesures législatives ou réglementaires. On peut résumer les conclusions du colloque en disant d'une part qu'il ne semble pas que l'on s'oriente pour le moment, en Europe occidentale, vers une réforme générale du système d'indemnisation des victimes d'accidents basé sur la responsabilité civile. Cependant, il est possible d'introduire des mesures par lesquelles les victimes de dommages corporels seraient indemnisés d'après les différentes catégories de victimes. D'autre part, en ce qui a trait à l'indexation des rentes, il semble bien qu'elle sera introduite, au moins en Europe occidentale, et que les mécanismes assurant son financement sont prévus. Comme on peut le constater par ce bref compte-rendu, les actes de colloque sont intéressants en ce qu'ils nous permettent de faire une analyse comparée des situations européennes. Alors que le Québec et d'autres provinces canadiennes se sont orientées vers un régime d'indemnisation sans égard à la faute, certains aspects de ces interventions peuvent être d'un apport positif.

Enfin, notons que ce rapport est très bien fait, rédigé dans les deux langues et les interventions sont souvent complétées d'une bibliographie ou d'annexes reprenant des textes de loi ou des réglementations.

M. D.

Country Risk. How to assess, quantify and monitor it / Pancras J. Nagy. Londres: Euromoney Publications, 1979. 109 p.

Cet ouvrage a déjà fait l'objet d'une analyse dans les pages financières des journaux. En effet, il peut être d'une grande utilité aux divisions internationales des banques qui ont évalué les risques d'un prêt à un pays donné. Il peut cependant être intéressant pour l'assureur ou le courtier d'assurances qui gère des risques à l'étranger pour ses clients. Calculer et quantifier le risque d'un pays suppose une méthode que l'auteur nous décrit avec détails, non seulement au niveau des principes mais aussi du questionnaire servant à recueillir les informations pertinentes. De nombreux tableaux accompagnent le texte: l'on y montre comment "comprendre" un tableau statistique et en déduire des informations fort précieuses. Les contingences de l'information qui n'est pas toujours disponible sont aussi étudiées. C'est un ouvrage intéressant qu'institutions financières ou gestionnaires pourront utiliser tout en l'adaptant à leurs besoins.

383

M. D.

Le professionnalisme, obstacle au changement social. Un cas type: l'équipe multidisciplinaire de santé, par Michel Brunet. Recherches sociologiques. Vol. XIX, 2, 1978. Les Presses de l'Université Laval, Québec.

La faute collective dans l'équipe de professionnels, par Francine Drouin-Barakett et Pierre-Gabriel Jobin. La Revue du Barreau canadien. Vol. LVI.

Voilà deux articles qu'il faut lire concurremment, croyons-nous. Ils viennent d'ailleurs du même milieu, celui de l'Université, l'un du département de médecine sociale et préventive et l'autre de la faculté de droit.

Avec l'équipe, on se trouve devant une responsabilité professionnelle et une initiative collective, bien différente de ce que l'on observait avec l'individu isolé. La faute est la même, cependant. D'un autre côté,

elle présente des aspects différents en multipliant les causes, tout en permettant parfois de répartir le blâme. Voici l'entrée en matière du professeur Brunet:

« D'aucuns considèrent l'équipe multidisciplinaire comme une panacée et lui prêtent toutes les vertus. Certains contestent vigoureusement la généralisation de ce mode d'organisation qu'ils considèrent inefficace et utopique. Qu'en est-il exactement ? Quel peut être l'apport ou la *valeur ajoutée* d'une équipe multidisciplinaire dans la solution des problèmes de santé d'une population ? Voilà une question qui mérite une analyse approfondie. »

De leur côté, les auteurs de la seconde étude concluent ainsi:

« Les professionnels qui œuvrent en équipe peuvent donc être soumis à la responsabilité pour faute collective; dans le cours ordinaire de leurs devoirs, ils peuvent concourir à créer une situation propice à la survenance d'accidents, situation qui en réalité se trouve à précéder, dans l'ordre logique, la cause immédiate du préjudice subi par le client, mais qui n'en demeure pas moins la source. Techniquement, il paraît donc plus juste de parler de plusieurs fautes (au moins deux), plutôt que d'une faute, imputable chacune à un membre du groupe; toutes sont qualifiées de causes adéquates (*causae causantes*) du dommage. Elles conduisent donc à la responsabilité de tous les membres.

« C'est une protection appréciable contre la faute anonyme, l'insolvabilité, la conspiration du silence et d'autres obstacles qui se dressent parfois devant la victime d'une faute professionnelle commise par un membre d'une équipe. Un autre avantage non négligeable lui vient de la solidarité qui, d'après l'article 1106 du Code civil, réunit tous les auteurs d'une faute collective. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles les tribunaux ont « inventé » la faute collective.

« La victime d'une faute collective peut donc réclamer la totalité de son préjudice à chacun des membres de l'équipe. Comme on le sait, elle peut choisir de n'en poursuivre que quelques-uns ou même un seul, n'importe lequel, selon les circonstances, par exemple dans le cas d'une preuve insuffisante contre certains membres de l'équipe. »

Dictionnaire d'Assurance par le Prof. Dr. H.L. Müller-Lutz du Centre Européen pour la Formation Professionnelle dans l'Assurance Saint-Gall, Munich, Allemagne.

Nous signalons à nos lecteurs ce vocabulaire que l'on doit au Professeur Müller-Lutz de Saint-Gall. Nous sommes en retard pour le mentionner à nos lecteurs puisqu'il remonte à 1971. Par ailleurs, ils ne nous en voudront sans doute pas puisqu'il contient un glossaire des termes d'assurances en quatre langues: hollandaise, anglaise, française et portugaise.

385

Voici comment l'auteur présente son travail: « Il est pratiquement impossible de trouver dans les dictionnaires courants toute la terminologie technique spéciale à l'industrie des assurances. C'est cette lacune que le présent dictionnaire d'assurance se propose de combler. Son unique fonction étant de compléter ce qui existe, il a été volontairement limité à un vocabulaire de 1200 mots ou expressions. D'autre part, en vue d'une utilisation avant tout pratique, cet ouvrage ne donne, dans chacune des quatre langues, que les traductions les plus usuelles. »

Dossiers économiques du ministère des Richesses Naturelles du Québec. La Prospérité, 3637, rue Crémazie, Montréal H1Z 2K1.

Dans chacun de ses dossiers économiques, le ministère des richesses naturelles du Québec donne un aspect différent des ressources de la province et de leur exploitation. Signalons ici les derniers, c'est-à-dire onze, douze et treize, qui traitent du développement minier du Nouveau-Québec et de Soquip: cette entreprise du gouvernement provincial qui se livre à des travaux d'explorations minières dans la province et à l'extérieur. Dans ces études, le gouvernement provincial présente de façon intéressante ses initiatives dans le domaine des ressources naturelles, les travaux de recherche auxquels elles ont donné lieu et les réalisations les plus récentes. On ne doit pas y chercher autre chose que le désir de faire le point: ce qui est déjà valable. Nous les signalons à ceux qui cherchent non pas des détails techniques sur les sujets étudiés, mais une vue d'ensemble des problèmes et des solutions auxquels on s'est arrêté.

Québec économique. Novembre-décembre 1978. Au Ministère de l'Industrie et du Commerce. Québec.

Voilà un excellent bulletin où l'on trouve résumée la situation d'un domaine particulier de la vie économique dans le Québec. Celui de novembre-décembre 1978 est consacré aux ressources énergétiques de la province. Si la production d'électricité est abondante, croissante, par contre on n'est pas rendu bien loin en hydrocarbures. On cherche du gaz naturel et, peut-être, du pétrole dans la vallée du Saint-Laurent, en Gaspésie et dans le Golfe. Les travaux sont faits par certaine grande société d'État à laquelle on vient de donner des moyens d'action importants. Chercher et trouver sont deux choses, mais il est évident qu'on ne saurait trop appuyer les efforts faits dans un domaine où règne la plus extrême urgence. Si l'électricité est au premier plan de nos besoins et si des résultats ont été obtenus jusqu'ici pour les hydrocarbures, nous sommes assujettis lourdement aux sources extérieures à la province. Que sera l'avenir ? Même si on ne peut le dire, il faut faire un effort énorme là où la nature du sol laisse un espoir.

386

Groupe d'Études de The Insurance Institute of London.

The Insurance Institute of London a des groupes d'études à qui elle confie le soin d'examiner un certain nombre de questions soit litigieuses, soit exigeant une recherche en profondeur. Voici deux cas, par exemple, où l'on s'est penché sur certains problèmes d'intérêt courant. Dans le premier cas, il s'agit d'assurance de responsabilité civile envers les tiers. Dans le premier, il s'agit du rapport dit « *Advanced Study Group No. 207* », qui a trait à la responsabilité des produits en Angleterre. Dans le second, « *Advanced Study Group No. 205* », la discussion porte sur les avantages et les désavantages du *Tort System*. Dans le premier cas, le texte compte cent vingt-quatre pages et dans le second, cent pages. Le prix est de 4£75 dans le premier cas et 4£50 dans l'autre, frais de poste en plus. Si nous sommes en retard pour annoncer le deuxième rapport qui date de novembre 1978, le second nous parvient en mai 1979.

N'ayant pas les textes, nous ne pouvons en dire davantage. Nous sommes tout de même en mesure de les signaler au lecteur que les questions étudiées intéressent, tant The Insurance Institute of London a une réputation de sérieux et d'à-propos.

Cahier no 15 de l'Académie Canadienne-française. Victor Barbeau et son œuvre. Chez Fides, à Montréal.

Quand M. Victor Barbeau a quitté la présidence de l'Académie Canadienne-française, ses collègues ont tenu à consacrer le quinzième cahier de l'Académie à sa personnalité et à son œuvre tant dans le domaine de l'enseignement que de la littérature et, chose inattendue, dans la coopérative de consommation. De tout cela, M. Barbeau s'est occupé avec fougue et efficacité. Ce livre reconnaît la qualité de ses initiatives, tant pour la forme que pour le fond.

387

Nous nous joignons à ceux qui, à cette occasion, ont tenu à rappeler le souvenir de l'homme qu'il ont connu et auprès duquel ils ont vécu et travaillé.

**Mémoires de la Société royale du Canada. Volume XV, 1977.
À la Bibliothèque Nationale, rue Wellington, Ottawa.**

Dans ce volume, l'Académie des lettres et des sciences humaines a tenu à réunir les travaux qui ont été présentés à la réunion de Fredericton de la Société Royale du Canada en juin 1977. Au programme, était un colloque sur l'Acadie. Voici les divers travaux qui ont été présentés:

Cheminement inverse des Acadiens et des Anglophones des Maritimes (1763-1955), par Léon Thibault;

La nature et les causes des disparités socio-économiques sur le territoire acadien, par Dollard Landry;

La situation socio-politique des Acadiens: aujourd'hui et demain, par Jean-Guy Finn;

Littérature acadienne, par Antonine Maillet;

Le parler acadien, par Louise Després-Péronnet;

L'éducation traditionnelle en Acadie, par Charlotte Cormier.

La plupart de ces collaborateurs sont des jeunes, de très jeunes même qui ont abordé avec beaucoup de compétence ces divers sujets. Pour nous, membres de la Société, ils représentaient cette génération nouvelle formée au contact d'un certain nombre de maîtres qui leur ont inculqué le goût de la recherche dans un domaine qui leur est propre. À ceux qui désirent mieux connaître le milieu acadien, nous indiquons ces études.

A signaler également, une communication faite par Monsieur R. H. Hubbard: *Ample Mansions: The pre-confederation government houses of the provinces*. Comme pour tous ses travaux antérieurs, M. Hubbard apporte des détails extrêmement intéressants sur ces maisons qu'ont occupé les chefs des colonies canadiennes, avant qu'elles ne soient réunies en une Confédération qui, depuis, a fait couler tant d'encre, tout en rendant des services réels, même si, en ce moment, elle paraît dépassée par les événements.

388 L'École des Hautes Études Commerciales et les problèmes du milieu et de la direction des entreprises. H.E.C., 5255, avenue DeCelles, Montréal.

L'École des Hautes Études Commerciales de Montréal vient de publier un certain nombre de travaux qui ont été donnés à ces journées d'étude que, périodiquement, elle organise à l'École. On doit la féliciter de cette initiative, qu'elle doit reprendre cette année pour mettre à l'étude l'essor de la ville de Montréal. Un peu partout, on critique la ville; on la charge de tous les péchés d'Israël. D'un autre côté, il serait bon que des gens, isolés de tout intérêt politique, viennent dire exactement ce qu'il en est et ce qu'il faudrait faire pour en assurer l'expansion. Montréal a toujours été la tête de pont du Canada. Depuis que l'économie a tendance à évoluer vers l'ouest, elle a perdu graduellement son importance. D'un autre côté, la ville garde en mains des atouts extrêmement intéressants. Or, ces atouts, il ne faudrait pas les laisser perdre. C'est cela que l'École veut faire mettre à l'étude par une équipe multidisciplinaire, en choisissant les participants, non seulement parmi son personnel, mais parmi des gens de l'extérieur.

Un petit problème de technique linguistique se pose au sujet de l'expression *hold-harmless agreement*. On semble avoir beaucoup de difficulté à trouver l'équivalent en français. Nous suggérons, lorsqu'il s'agit d'une convention entre deux parties: « convention de non-responsabilité » ou encore « clause de libération de responsabilité ». Dans le cas où il s'agit non pas d'une radiation complète de la responsabilité, mais simplement d'une limitation, on pourrait employer l'expression « clause ou convention de limitation de responsabilité ». Ce double génitif n'est pas harmonieux. D'un autre côté, il rend, croyons-nous, un des sens accordés par la pratique américaine à l'expression *hold-harmless agreement*.

Colloque sur l'économie politique de la Confédération. Institut des relations intergouvernementales et Conseil économique du Canada. Kingston, 8-10 novembre 1978.

Kingston a la réputation d'être un centre extrêmement intéressant au point de vue du droit constitutionnel. Depuis un grand nombre d'années, l'Université a tenu à avoir parmi elle des professeurs de grande envergure, qui se sont préoccupés de la situation politique au Canada, de son évolution et de la portée du Pacte de 1867 sur les relations entre les provinces. Cette fois, on nous apporte une étude intéressante sur l'économie de la Confédération. Actuellement, il y a là un sujet brûlant. Il ne faudrait pas aborder les études du colloque de Kingston avec un esprit arrêté, mais simplement dans l'espoir d'y trouver quelques solutions aux problèmes actuels ou, tout au moins, de voir quels aspects principaux l'économie du Canada a pris à la faveur de la Confédération. Voici, à tout hasard, le titre des études: Les coûts et les avantages de l'union douanière canadienne. La Confédération et certains effets régionaux des tarifs sur les produits manufacturés. Les dépenses nettes des provinces et l'autonomie fiscale. Le régionalisme atlantique: l'élite de la Nouvelle-Écosse et certains des problèmes de la Confédération. Décentralisation et doublement des services publics fédéraux dans les provinces. Les causes de mécontentement. Les griefs économiques des provinces de l'Ouest: une vue d'ensemble, avec considération spéciale des taux de transport des marchandises. Les politiques gouvernementales et le fédéralisme canadien: l'enjeu des modifications constitutionnelles. Un examen des systèmes électoraux. La stabilisation économique et les régions: le dilemme canadien. Impact régional de certaines décisions du gouvernement fédéral du Canada qui n'engagent pas de dépenses. L'évolution du fédéralisme canadien, 1867-1976.

389

Il y a là un ensemble de documents nouveaux pour l'étude d'une des questions les plus graves au Canada.

Sinistres et Prévention. Munich Re. 21e année: 1978. Numéro 1. Munich, Allemagne.

Voilà une autre publication du groupe Munich. Très soignée, comme tout ce que l'on y fait, la brochure intitulée *Sinistres et Prévention* analyse un certain nombre de sinistres assez caractéristiques des grandes entreprises. Une première étude nous présente l'incendie dévastateur

qui a eu lieu dans l'établissement de Cologne de la maison Ford: un hall de stockage de 109,000 mètres carrés est détruit par le feu. Il est intéressant de voir l'analyse des causes et des dommages. En voici la conclusion qui mérite d'être retenue, car elle s'applique dans tous les pays du monde:

390

« Les gros incendies connus ces dernières années, tant dans les dépôts centraux de grande surface que sur les lieux de production, ont clairement mis en relief les risques créés par de si fortes concentrations de biens. D'autre part, si les installations d'extinction automatique présentent une grande sécurité de fonctionnement, elles ne sont pourtant pas à l'abri d'une défaillance technique; certaines fautes d'exploitation en rapport avec la technique de stockage peuvent, en outre, avoir pour effet que le feu passe par en-dessous et que leur pouvoir d'extinction se trouve réduit. L'examen des risques montre qu'une seconde barrière doit exister afin d'empêcher une perte totale; en d'autres termes, il faut avoir recours à la subdivision dans l'espace ou appliquer des modalités particulières à la construction. »

On trouve également dans *Sinistres et Prévention* des détails extrêmement intéressants sur l'Institut de recherche d'Ismaning, à qui est confié le soin de se pencher sur les problèmes posés par les corps radio-actifs, la contamination des éléments de construction conventionnels, l'étude des sinistres dans les branches engineering et les problèmes que pose l'assurance automobile. Et enfin, l'étude des statistiques tirées des dossiers et extraites de la documentation du groupe Munich.

En bref, une publication valable, dans la tradition du groupe.

Séminaire de la Chambre de Commerce Française au Canada sur la fiscalité bilatérale entre la France et le Canada, relativement aux donations, successions et transferts. La Chambre de Commerce Française au Canada, 1080, Côte du Beaver Hall, Montréal. Prix: \$35.

Il y a là des travaux extrêmement intéressants sur les divers aspects que la fiscalité bilatérale peut prendre entre le Canada et la France sur les questions de donations, successions et transferts. Ont pris part aux travaux dont les textes apparaissent dans ce document Messieurs Denys Pelletier, notaire, Gaston Bédard de Waterhouse et Compagnie, Me Emile Colas de De Grandpré, Colas, Amyot, Lesage, Deschênes & Godin, Messieurs André Côté et Serge Tison de Maheu, Noiseux & Compagnie, Me Claude Desaulniers de Stikeman, Elliott, Tamaki, Mercier & Robb, M. Gilles Gagné de Arthur Andersen & Co., Me Raymond Lette de Lette, Marcotte, Biron, Sutto & Gravenor et enfin M. A. Morin de Raymond, Chabot, Martin, Paré & Associés. Tous sont des spécialistes des questions qu'ils ont traitées. Aussi, nous a-t-il paru intéressant de mentionner ici le volume dans lequel on a réuni leurs travaux.

391

Les Groupes d'Études de The Insurance Institute of London.

The Insurance Institute of London a des groupes d'études à qui elle confie le soin d'examiner un certain nombre de questions soit litigieuses, soit exigeant une recherche en profondeur. Voici deux cas, par exemple, où l'on s'est penché sur certains problèmes d'intérêt courant. Dans le premier cas, il s'agit d'assurance de responsabilité civile envers les tiers. Dans le premier, il s'agit du rapport dit « *Advanced Study Group No. 207* », qui a trait à la responsabilité des produits en Angleterre. Dans le second, « *Advanced Study Group No. 205* » la discussion porte sur les avantages et les désavantages du *Tort System*. Dans le premier cas, le texte compte cent vingt-quatre pages et dans le second, cent pages. Le prix est de 4£75 dans le premier cas et 4£50 dans l'autre, frais de poste en plus. Si nous sommes en retard pour annoncer le deuxième rapport qui date de novembre 1978, le second nous parvient en mai 1979.